

TUTORIEL
**« COMPLÉTUDE QUESTIONNAIRE
AIDE EXCEPTIONNELLE EAJE »**

**STRUCTURES Micro-crèche
Paje**

CONTEXTE

Etude préalable des réponses apportées au questionnaire Sphinx sur la période de janvier à juin 2021.

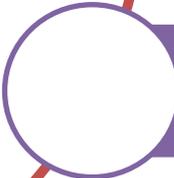
Plusieurs constats:



des questionnaires n'ont pas été complétés (notamment sur la période de confinement du 6 au 25 avril)



des questionnaires comportent des erreurs sur les deux périodes (confinement et hors confinement)



des questionnaires ont été renseignés avec des données nécessitant d'être consolidées



LES DIFFÉRENTES MESURES DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE

1 ^{er} Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021		Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	30 Septembre 2021
10	2		6	25					

-Fermeture totale ou partielle sur décision administrative en raison du covid

-Fermeture partielle ou totale de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison de l'absence de personnel « cas contact » ou personnes vulnérables placées en activité partielle ou ASA

-Place non pourvue par un enfant identifié « cas contact » par l'assurance maladie ou dont au moins un des parents est à l'isolement (malade covid ou cas contact identifié par l'assurance maladie)

-Place non pourvue par un enfant dont au moins un des parents est travailleur indépendant d'un secteur fermé en application du décret d'oct 2020 sur le confinement ou un salaire en activité partielle, ou en ASA.

Fermeture partielle ou totale de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison de l'absence de personnel en arrêt de travail dans l'attente du résultat du test

Fermeture partielle ou totale de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison d'un enfant testé positif au Covid

-Aides exceptionnelles élargie à toutes les places inoccupées quel qu'en soit le motif

-Mise en place d'une aide à l'ouverture pour l'accueil des enfants du public prioritaire

-Mise en place de la gratuité d'accueil pour tous les enfants de publics prioritaires

NOTICE DE LECTURE

L'explication des cas pratiques se trouve en italique.

Les exemples de situations sont présentés dans les tableaux en bleu.

Les éléments à déclarer sont présentés dans les tableaux orange qui reprennent les intitulés des questionnaires Sphinx.



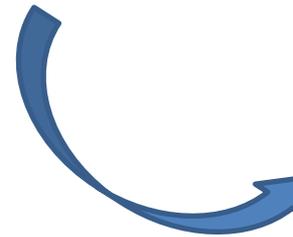
PERIODE « HORS CONFINEMENT »

1 JANVIER AU 5 AVRIL

26 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Guide dédié - Période hors confinement

[Guide Covid19 aide exceptionnelle MC PAJE Version mars 2021.pdf \(caf.fr\)](#)



RAPPEL DES AIDES

MC PAJE

Pour les Eaje ou les micro-crèches employant du personnel de droit privé, le forfait est de 17€ par place et par jour ouvré. Il vient compléter les aides de l'État au titre de l'activité partielle.

Au titre d'une place fermée, le versement du Cmg structure à la famille ne peut être cumulé avec l'aide exceptionnelle versée par la caf. Si les heures sont facturées elles n'ouvrent pas droit à l'aide exceptionnelle EAJE.

Les données que vous déclarez feront l'objet de contrôles de la part de la Caf pour s'assurer du respect de ce principe de non-cumul



LA COMPLÉTUDE PRÉVU **HORS CONFINEMENT**

<p>Hypothèses</p> <p>Je suis concerné...</p>	<p>Questionnaire : colonne 1</p> <p>Nombre de jours ouverts</p>	<p>Questionnai re colonne 2</p> <p>:</p> <p>Nombre de places d'accueil fermées</p>	<p>Questionnai re colonne 3</p> <p>:</p> <p>Nombre de journées enfant, "cas contact"</p>	<p>Rien à compléter</p>
<p>... PAR AUCUN MOTIF DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE</p>				<p>X</p>
<p>... par une fermeture de places (totale ou partielle) par l'Ars</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		
<p>... par une fermeture de places (totale ou partielle) par décision du gestionnaire dans le cadre de personnels cas contact ne permettant pas d'avoir le taux d'encadrement nécessaire</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		
<p>... par des cas d'enfants cas contacts</p> <p>Le nombre de jour à déclarer démarre dès le 1er jour d'absence et est indépendant de la durée d'accueil quotidienne = 1 enfant vaut 1 journée enfant.</p> <p><i>Exemple :</i> <i>Réservation sur le mardi annulée : comptabilisation d'une journée sur la colonne 3</i></p>			<p>X</p>	
<p>... par des cas de place non pourvus car au moins un des parents est travailleur indépendant d'un secteur fermé en application du décret du 29 octobre 2020 sur le confinement, ou un salarié en activité partielle, ou en ASA en raison des décisions des pouvoirs publics et tant qu'elles sont en vigueur</p>			<p>X</p>	

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Le gestionnaire doit impérativement informer par écrit la Caf et les services de la Pmi de la fermeture des places.

En cas de contrôle, les pièces justificatives suivantes peuvent être demandées par la Caf :

- la copie de la notification de l'assurance maladie adressée au professionnel lui indiquant qu'il est « cas contact » ;
- ou une copie de l'arrêt de travail accompagné d'une déclaration sur l'honneur du salarié attestant que l'arrêt est motivé par le fait qu'il était malade de la Covid ;
- ou un certificat d'isolement établi par un médecin qui a servi de justification à la bascule en activité partielle ou ASA.
- ou le récépissé de l'assurance maladie à l'issue de la déclaration sur le site de l'assurance maladie pour les personnels symptomatiques en arrêt de travail dans l'attente du résultat d'un test.

ATTENTION

L'aide exceptionnelle n'est pas cumulable, avec le fonds de solidarité mis en place par l'État en faveur des très petites entreprises.



CAS PRATIQUE – EXEMPLE N° 1

Je gère une structure Micro-crèche PAJE « Patapons » de 10 places. 1 enfant « cas-contact » est signalé (voir pièce justificative). Il avait une place réservée de 7h30 à 11h30 mais ne vient pas à la structure pendant 4 jours.

		Enfant - Augustin	Journée absence (Quelle que soit la plage horaire d'accueil)
Semaine 6	Lundi 8 février		
	Mardi 9 février	<i>Cas contact</i>	1
	Mercredi 10 février	<i>Cas contact</i>	1
	Jeudi 11 février	<i>Cas contact</i>	1
	Vendredi 12 février	<i>Cas contact</i>	1
	TOTAL		4

	Nombre de jours ouverts concernés par des places fermées	Nombre de places d'accueil fermées	Nombre de places facturées	Nombre journées « absence enfant »
Semaine 6	0	0	0	4

Points de vigilance

Le cas présenté est un cas-contact. La place n'était pas fermée, ainsi, les 2 premières colonnes ne sont pas à compléter.

La comptabilisation d'une « absence enfant » dont un des parents est en arrêt pour covid ou absence de personnel en arrêt de travail du fait de l'apparition de symptôme de covid 19 et dans l'attente d'un test de détection ne sont éligibles qu'à compter du 10 janvier 2021.



CAS PRATIQUE – EXEMPLE N° 2

Nous gérons une Micro-crèche « Ptit Loup » de 10 places. Deux des professionnels ont été cas « contact », nous avons dû fermer la structure du jeudi 25 mars au 31 mars 2021.

		Nombre de jours concernés par une fermeture	Nombre de places fermées	Nombre de places facturées
Semaine 12	Lundi 22 mars	0	0	0
	Mardi 23 mars	0	0	0
	Mercredi 24 mars	0	0	0
	Jeudi 25 mars	1	10	0
	Vendredi 26 mars	1	10	0
	TOTAL	2	20	0
	Calcul de places moyennes fermées : Nombre de places fermées / nombre de jours concernés par une fermeture >>>> 20/2 = 10 places			

		Nombre de jours concernés par une fermeture	Nombre de places fermées	Nombre de places facturées
Semaine 13	Lundi 29	1	10	0
	Mardi 30 mars	1	10	0
	Mercredi 31 mars	1	10	0
	Jeudi 1er avril	0	0	0
	Vendredi 2 avril	0	0	0
	TOTAL	3	30	0
	Calcul de places moyennes fermées : Nombre de places fermées / nombre de jours concernés par une fermeture >>>> 30/3 = 10 places			



Rappel : Nous gérons une Micro-crèche « Ptit Loup » de 10 places.

Deux des professionnels ont été cas « contact », nous avons dû fermer la structure du jeudi 25 mars au 31 mars 2021

	Nombre de jours ouverts concernés par des places fermées	Nombre de places d'accueil fermées	Nombre de places facturées	Nombre journées « absence enfant »
Semaine 12	2	10	0	0
Semaine 13	3	10	0	0

Points de vigilance :

Dans la 2ème colonne concernant le nombre de places fermées ou inoccupées vous devez déclarer l'intégralité des places fermées ou inoccupées qu'elles soient facturées ou non.

Mesure du 2 février au 30 juin : éligibilité fermeture de places sur décision du gestionnaire, liée à un cas covid enfant

Si la structure est totalement fermée. Dans cette situation, il ne peut pas y avoir de journées d'«absence enfants» possibles

► *l'aide exceptionnelle ne doit pas être comptabilisée 2 fois*

La fermeture de places relève soit d'une fermeture ARS soit d'une réduction de taux d'encadrement entraînant une baisse des places encadrées. Le nombre de places fermées doit aussi être en cohérence avec des questions d'encadrement

Il faut prêter attention à la différence entre « places fermées » et « absence enfant ».

PERIODE « CONFINEMENT » 6 AVRIL AU 25 AVRIL

Rappel:

Guide d'aide à la complétude du questionnaire Sphinx pour la période du 6 au 25 avril 2021



The screenshot shows the CAF.fr website interface. At the top, there are navigation tabs: ALLOCATAIRES, PARTENAIRES, and PRESSE ET INSTITUTIONNEL. Below this is a green header with the CAF logo and 'IMPACTS COVID-19 A LA UNE'. A left-hand menu lists various categories: COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE LA CAF?, IMPACTS COVID-19 (highlighted), MON COMPTE PARTENAIRE, PARTENAIRES D'ACCUEIL, FAMILLE ET PETITE ENFANCE, VOUS ACCOMPAGNEZ LA PARENTALITE, ENFANCE ET JEUNESSE, SOLIDARITE ET SOUTIEN FINANCIER, LOGEMENT, SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPES, SOUTIEN DE LA CNAF A LA VIE ASSOCIATIVE, and PARTENAIRES LOCAUX. The main content area is titled 'Impacts Covid-19' and contains several sections with the heading 'Circulaire', each providing information about specific CAF services and documents related to the COVID-19 crisis.

<https://www.caf.fr/partenaires/impacts-covid-19>

CAS PRATIQUE – N°4

La structure MC Paje a continué à fonctionner normalement, sans avoir de public prioritaire, pendant la période de confinement du 6 avril au 25 avril.

***Je n'ai rien à compléter au niveau du questionnaire.
Aucune colonne ne doit être complétée.***



CAS PRATIQUE – N°5

Je gère une Micro-crèche Paje de 10 places. 6 familles habituellement accueillies sont venues - 2 considérées "parents prioritaire" et 4 autres. Le reste des familles a fait le choix de ne pas mettre leur enfant au sein de la structure.

	Enfants habituellement accueillis prioritaire	Enfants habituellement accueillis non prioritaire	Nombre de jour concerné par une place fermée ou inoccupée	Nombre de places fermées ou inoccupées	Nombre de places facturées	Journée familles prioritaires
Lundi 5 avril	FERIE – NON CONCERNE					
Mardi 6 avril	Ulys 8h30-16h Sabrina 7h30 -18h30	Lili 10h-17h Marc 8h15 -16h Fred 9h-18h Marie 7h30 – 18h30	1	10 -6 (agrément - places occupées) 4 places	0	2 (Ulys et Sabrina)
Mercredi 7 avril	Ulys 8h30-16h Sabrina 7h30 – 18h30	Lili 10h-17h Marc 8h15 -16h Fred 9h-18h Marie 7h30 – 18h30	1	10-6= 4	0	2 (Ulys et Sabrina)
Jeudi 8 avril	Ulys 8h30-16h Sabrina 7h30 – 18h30	Lili 10h-17h Marc 8h15 -16h Fred 9h-18h Marie 7h30 – 18h30	1	10-6 = 4	0	2 (Ulys et Sabrina)
Vendredi 9 avril	Ulys 8h30-16h Sabrina 7h30 – 18h30	Lili 10h-17h Marc 8h15 -16h Fred 9h-18h Marie 7h30 – 18h30	1	10-6= 4	0	2 (Ulys et Sabrina)
			4	Total places fermées : 4+4+4+4 = 16 Calcul places moyennes fermées : 16 (places) /4 (jours) = 4 places moyennes	0 places facturées	Calcul total journée enfants « familles prioritaires » : 8

Rappel : Je gère une Micro-crèche Paje de 10 places. 4 famille habituellement accueillie et non prioritaire a continué à venir, 2 familles habituellement accueillies étaient considérées comme prioritaires, le reste des familles a fait le choix de ne pas mettre son enfant au sein de la structure

	Nombre de jours ouverts concernés par des places fermées ou inoccupées	Nombre de places moyenne d'accueil fermées ou inoccupées	Nombre de places facturées	Nombre de journées présence enfant parents prioritaires
Semaine 14	4	4	0	8

Points de vigilance :

Dans la 2ème colonne concernant le nombre de places fermées ou inoccupées vous devez déclarer l'intégralité des places fermées ou inoccupées qu'elles soient facturées ou non.

Pour les micro-crèche PAJE, 2 financements existent :

- un pour les places fermées ou inoccupées
- un pour les journées de présence enfants - "parents prioritaires" .

Pour les places enfants "parents-prioritaires", il n'y a pas de gratuité obligatoire.



CAS PRATIQUE – N°6

Nous gérons une Micro-crèche Paje de 10 places. La structure n'a accueilli aucun enfant et toutes les places ont été facturées.

	Nombre de jour concerné par une place fermée ou inoccupée	Nombre de places fermées ou inoccupées	Nombre de places facturées	Journée familles prioritaires
Lundi 5 avril				
Mardi 6 avril	1	10	10	0
Mercredi 7 avril	1	10	10	0
Jeudi 8 avril	1	10	10	0
Vendredi 9 avril	1	10	10	0
	4	Total places fermées : 40 Calcul places moyennes fermées : 40 (places) / 4 (jours) = 10 places moyennes	10 places facturées	0

Rappel : Nous gérons une Micro-crèche Paje de 10 places. La structure n'a accueilli aucun enfant et toutes les places ont été facturées

	Nombre de jours ouverts concernés par des places fermées ou inoccupées	Nombre de places moyenne d'accueil fermées ou inoccupées	Nombre de places facturées	Nombre de journées présence enfant parents prioritaires
Semaine 14	4	10	10	0

Points de vigilance :

Dans la 2ème colonne concernant le nombre de places fermées ou inoccupées vous devez déclarer l'intégralité des places fermées ou inoccupées qu'elles soient facturées ou non.

Les places fermées facturées n'ouvriront pas droit à l'aide exceptionnelle.



FOIRE AUX QUESTIONS

Dans le cas d'une place réservée mais pour laquelle l'enfant n'est finalement pas venu, devons-nous comptabiliser cette place comme fermée ?

NON, les places non pourvues du fait de l'absence d'enfant, pour un autre motif que ceux prévu par la circulaire (l'enfant est cas contact ou l'un de ses parents est à l'isolement ou privé d'activité), n'ouvrent pas droit à l'aide exceptionnelle et ne doivent donc pas être déclarées au titre des places fermées.

=> **Le questionnaire n'est pas à compléter**

Si un des assistants maternels de la Mam est « cas contact » ou malade du Covid, la Mam est-elle éligible à l'aide ?

OUI, si la Mam doit fermer partiellement car un ou plusieurs assistants maternels sont malades du Covid, identifiés comme « cas contact » par l'assurance maladie, ou considérés comme personne dite « vulnérable », les places fermées sont éligibles à l'aide exceptionnelle.

=> **La fermeture de places doit être déclaré sur uniquement les 2 premières colonnes, si les places sont fermées, cela signifie qu'il n'y a pas de journées enfants « cas contact » etc... sur ces places...**

Des enfants accueillis dans l'établissement sont absents car considérés comme « cas contact ». Dois-je les comptabiliser en tant que « places fermées » ?

Acompter du 1er janvier au 30 juin 2021, les places inoccupées par des enfants identifiés comme « cas contact » par l'assurance maladie sont éligibles à l'aide exceptionnelle mais dans le questionnaire, vous ne devez pas comptabiliser ces places inoccupées comme fermées mais indiquer le nombre de jour d'absence de ces enfants.

=> **Dans le questionnaire, vous devez compléter uniquement la 3^{ème} colonne**

